

Demande de pose de compteur (branchement existant) Valant contrat d'abonnement

A-Propriété concernée par la demande

N° et rue : Appartement n° :
Code postal : Commune :

B-Demandeur de l'ouverture de branchement (obligatoire PROPRIETAIRE)

Société¹ (Libellé et SIRET)¹joindre Kbis
 M Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu : Département (n°) :
 Mme Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu : Département (n°) :

Adresse de facturation (si différente de celle indiquée en A) :

Code postal : Commune :
Téléphone fixe : Mobile :
Fax : Courriel :

C-Caractéristiques de l'abonnement

Le demandeur en qualité de propriétaire déclare :

➤ Prendre la qualité (cochez la case qui convient)

<p>D'abonné individuel* (*définitions au verso) D'abonné principal* Nombre de logements desservis : D'abonné secondaire* - Nom de l'abonné principal : - Ref. d'abonnement de l'abonné principal :</p>	<p>Le branchement concerné par la demande dessert :</p> <p><input type="checkbox"/> Résidence principale <input type="checkbox"/> Résidence secondaire <input type="checkbox"/> Espace vert <input type="checkbox"/> Installation agricole² ²joindre attestation MSA <input type="checkbox"/> Professionnel³ ³joindre Kbis <input type="checkbox"/> Autre</p>
--	---

- Devoir s'acquitter des frais d'accès au réseau de distribution d'eau potable avec le cas échéant, mise en service d'un compteur existant, aux conditions financières établies par le SMDEA,
- Devoir s'acquitter des redevances d'eau potable et le cas échéant d'assainissement, aux conditions financières établies par le SMDEA,
- Avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle joint à la demande,
- Souhaiter bénéficier de l'exécution immédiate de sa demande afin de bénéficier au plus tôt du service,
- Se réserver le droit de se rétracter par écrit, dans un délai de 14 jours à compter de la présente demande.

IMPORTANT : L'abonnement et la facturation entrent en vigueur :

- à compter de la date de pose du compteur par le SMDEA

**JOINDRE COPIE D'UNE PIECE D'IDENTITE
JOINDRE ATTESTATION NOTARIEE**

Le, à
**Signature du demandeur
(propriétaire) :**

Cadre réservé au SMDEA

Mise en service suite à des travaux de réalisation :

- d'une pose d'un ensemble compteur sur un branchement existant
 de la réalisation d'un branchement neuf associée à la pose d'un ensemble compteur

N° de point de comptage (PDC) : N° de compteur :

N° de secteur (UTE) :

Index de départ si différent de 0 : Date de pose :

Emplacement du compteur : intérieur du logement
 en regard

Immeuble raccordable au réseau public d'assainissement collectif : oui non

Précisions complémentaires

*Trois types d'abonnement peuvent être accordés :

- **L'abonnement individuel** pour une construction individuelle.
- **L'abonnement principal** pour un immeuble collectif, accordé au propriétaire ou à la copropriété pour le compteur général qui comptabilise la consommation totale de l'immeuble.
- **L'abonnement secondaire** pour un immeuble collectif, accordé à chaque occupant des appartements ou locaux individuels de l'immeuble, qu'il soit propriétaire ou locataire.

Les abonnements principal et secondaires sont accordés pour les immeubles collectifs d'habitation en cas de demande d'individualisation des contrats d'abonnements, sous réserve du respect des conditions fixées dans le règlement du service public d'eau potable.

Conditions de mise en service

La mise en service du branchement « OUVERT », déjà équipé d'un dispositif de comptage, est subordonnée à la souscription d'un contrat d'abonnement.

Votre facture sera composée de parts fixes, liées à l'accès au réseau, et de parts variables correspondant au volume consommé. Par conséquent, le montant des parts fixes est dû dès la date de mise en service du branchement, même en l'absence de consommation.

Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau.

En particulier, toute interconnexion entre un réseau public de distribution d'eau potable et un réseau alternatif d'eau est interdite.

Contacts SMDEA

✚ <u>Siège social</u> :	Rue du bicentenaire – 09000 SAINT PAUL DE JARRAT Tel : 05 61 04 09 00 Fax : 05 61 02 95 85
✚ <u>Centre du Pays de Foix</u> :	5 avenue de l'Ariège – 09000 FOIX Tel : 05 34 09 35 10 Fax : 05 34 09 35 11
✚ <u>Centre Arize Lèze Volvestre</u> :	62 route de Foix – 09130 LE FOSSAT Tel : 05 61 68 54 24 Fax : 05 61 68 98 19
✚ <u>Centre Basse Ariège</u> :	26 avenue de l'Estaut – 09100 LA TOUR DU CRIEU Tel : 05 61 60 66 84 Fax : 05 61 69 24 75
✚ <u>Centre Haute Ariège</u> :	Teillet – 09250 LUZENAC Tel : 05 61 05 56 25 Fax : 05 61 05 64 18
✚ <u>Centre Pays Cathare & Quérigut</u> :	Rue Saint Nestor – 09300 VILLENEUVE D'OLMES Tel : 05 34 09 39 80 Fax : 05 61 03 50 01
✚ <u>Centre du Couserans</u> :	12 avenue Aristide Bergès – 09200 SAINT GIRONS Tel : 05 61 66 41 50 Fax : 05 34 14 52 64

ATTENTION !

En cas de déménagement, veuillez à nous prévenir de votre départ. En l'absence de toute démarche, l'abonnement ne sera pas modifié, les factures continueront de vous être adressées et seront dues.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SMDEA dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Vente d'Eau du SMDEA.